

LEGUIDE.COM

Société Anonyme au capital de 1 192 660 €

Siège social : 4, rue d'Enghien

75 010 Paris

RCS de Paris : 425 085 875

NOTE COMPLEMENTAIRE AU PROSPECTUS

Mise à la disposition du public à l'occasion :

- De l'admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris S.A. des 2 385 320 actions constituant le capital de la société LEGUIDE.COM,
- Du placement auprès du public de 715 598 actions, réparties à hauteur de 357 798 titres représentés par des actions existantes, nombre susceptible d'être porté à un maximum de 411 467 actions par placement de 53 669 actions supplémentaires, et 357 800 titres représentés par des actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, nombre susceptible d'être porté à un maximum de 411 470 actions par placement de 53 670 actions supplémentaires en cas d'exercice en totalité de la clause d'extension.

Nouvelle Fourchette indicative de prix applicable au Placement Global : entre 10,20 € et 11,60 € par action

Le prix de l'Offre à Prix Ouvert bénéficiera d'une réduction de 1,00 euro par rapport au prix du Placement Global Fourchette indicative de prix applicable à l'Offre à Prix Ouvert : entre 9,20 euros et 10,60 euros par action.

La notice légale sera publiée au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 21 juin 2006.



Par application des articles L 412-1 et L 621-8 du Code Monétaire et Financier et de son règlement général, notamment de ses articles 211-1 à 216-1, l'Autorité des Marchés Financiers a apposé son visa numéro 06-205 en date du 16 juin 2006 sur le prospectus.

Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code Monétaire et Financier, a été attribué après que l'Autorité des Marchés Financiers a vérifié « si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes ». Il n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Le prospectus visé est composé :

- du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2006 sous le numéro 06-180,
- de la présente note complémentaire.



Listing Sponsor
Intermédiaire en charge du placement



Banque Introdutrice
Établissement en charge de la centralisation du placement

Des exemplaires de ce prospectus sont disponibles sans frais :

- au siège social de la société LEGUIDE.COM et sur le site Internet de la Société (<http://www.leguide.com/investisseurs.htm>),
 - auprès des sociétés Euroland Finance et Banque d'Orsay,
 - ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

En raison du contexte actuel de marché, les modalités de l'offre initiale (présentée dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 6 juin 2006 sous le numéro 06-180) sont modifiées de la façon suivante :

- La nouvelle fourchette indicative de prix, fixé par le Conseil d'Administration en date du 13 juin 2006, et applicable Placement Global est de 10,20 euros à 11,60 euros par action (la fourchette indicative de prix par action était initialement de 11,85 € et 13,75 €) ;
- La Société a décidé d'offrir aux investisseurs particuliers une décote de 1,00 euro par action par rapport au prix qui sera fixé dans le cadre du Placement Global. La fourchette de prix dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert se situe donc entre 9,20 euros et 10,60 euros par action.

Le calendrier de l'opération est allongé en conséquence :

- La clôture de l'Offre à Prix Ouvert est reportée du 20 juin 2006 au 28 juin 2006 ;
- La clôture du Placement Global est reportée du 21 juin 2006 au 29 juin 2006.

Il est précisé que le nombre maximum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre n'a pas été modifié. Ainsi, le nombre d'actions offertes se décompose comme suit :

- 357 798 actions existantes, ou 411 467 après clause d'extension,
- 357 800 actions nouvelles, ou 411 470 après clause d'extension.

Un actionnaire disposant de 1 % du capital ne participant pas à l'opération verrait sa participation réduite à 0,87 % ou à 0,85 % en fonction de l'exercice ou non de la clause d'extension sur l'augmentation de capital, et à 0,81 % ou à 0,80 % après prise en considération du capital potentiel.

Le Résumé du prospectus visé le 6 juin 2006 sous le numéro 06-180 est modifié comme suit :

RESUME DU PROSPECTUS

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Ce résumé doit être lu comme une introduction au prospectus. Toute décision d'investir dans les instruments financiers qui font l'objet de l'opération doit être fondée sur un examen exhaustif du prospectus. Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de la Communauté européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du prospectus avant le début de la procédure judiciaire. Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction et en ont demandé la notification au sens de l'article 212-42 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du prospectus.

1. Éléments clés de l'offre et calendrier prévisionnel

Initialement, la période d'offre débutait le 12 juin 2006 pour se terminer le 20 juin 2006 pour l'Offre Publique et le 21 juin 2006 pour le Placement Global. La date de règlement livraison était initialement prévue le 26 juin 2006, pour un début des négociations des actions de LEGUIDE.COM le 27 juin 2006.

Le nouveau calendrier de l'opération se présente comme suit :

12 juin 2006	Début du Placement Global et de l'Offre Publique
28 juin 2006	Clôture de l'Offre Publique
29 juin 2006	Clôture du Placement Global Fixation du prix dans le cadre du Placement Global et de l'Offre Publique Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat du Placement Première cotation Communiqué de presse confirmant les modalités définitives du Placement
30 juin 2006	Avis financier publié indiquant les modalités définitives du Placement
4 juillet 2006	Règlement-Livraison
5 juillet 2006	Début des négociations sur Alternext

2. Modalités de l'offre et de l'admission à la négociation

Structure du placement

Il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et existantes dans le public (le « Placement ») se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une « Offre à Prix Ouvert », destinée aux personnes physiques (l'« Offre Publique »),
- d'un placement global destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées sera au moins égal à 30 % du nombre total d'actions offertes, tel que présenté ci-après :

Placement	Offre Publique	Placement Global
Avant extension	214 680 actions	500 918 actions
Après extension	246 881 actions	576 056 actions
à 75 % de l'augmentation de capital	80 505 actions	187 845 actions

Les nombres définitifs d'actions affectées à l'Offre Publique d'une part et au Placement Global d'autre part seront arrêtés dans le respect des principes édictés à l'article 321-115 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Actions faisant l'objet du Placement

Actions offertes	357 798 actions existantes, ou 411 467 après clause d'extension 357 800 actions nouvelles, ou 411 470 après clause d'extension
Fourchettes indicatives de prix	Placement Global : entre 10,20 euros et 11,60 euros par action. Une réduction de 1,00 euro par rapport au prix proposé dans le cadre du Placement Global est appliquée à l'Offre à Prix Ouvert. La fourchette de prix dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert se situe donc entre 9,20 euros et 10,60 euros par action.
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2006.

Cession d'actions existantes

Actions à céder	357 798 ou 411 467 actions, après clause d'extension Cette partie de l'opération pourrait être totalement réduite en cas de demande insuffisante pour couvrir l'ensemble de l'opération, la partie émission d'actions nouvelles étant alors prioritaire.
Produit brut de la cession	Sur la base d'un prix correspondant à la moyenne pondérée des prix médians des fourchettes indicatives de prix dans le Placement Global d'une part et dans l'Offre Publique d'autre part, en considérant que l'offre à Prix Ouvert représente 30 % de l'Offre et le Placement 70 % de l'Offre, le produit brut de la cession des actions existantes est estimé à 3 792 659 euros (4 361 550 euros en cas d'exercice intégral la Clause d'Extension).

La répartition des actionnaires cédants n'a pas évolué par rapport à celle figurant dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 6 juin 2006 sous le numéro 06-180.

Augmentation de capital

Actions à émettre	357 800 ou 411 470 actions, après clause d'extension Ce nombre pourrait être réduit à 268 350 actions en cas de demande insuffisante pour couvrir l'ensemble de l'opération, nombre d'actions représentant 75 % de l'offre initiale sur cette partie augmentation de capital.
Produit brut de l'émission	Sur la base d'un prix correspondant à la moyenne pondérée des prix médians des fourchettes indicatives de prix dans le Placement Global d'une part et dans l'Offre Publique d'autre part, en considérant que l'offre à Prix Ouvert représente 30 % de l'Offre et le Placement 70 % de l'Offre, le produit brut de l'émission des actions nouvelles est estimé à 3 792 680 euros (4 361 582 euros en cas d'exercice intégral la Clause d'Extension).
Date de jouissance	1 ^{er} janvier 2006
Règlement-livraison	Prévu le 4 juillet 2006

Les conditions définitives de l'offre feront l'objet d'un communiqué qui devrait être publié le 29 juin 2006.

En cas de modification des modalités non prévue par le prospectus, les nouvelles modalités seront mentionnées dans une note complémentaire soumise au visa de l'AMF, dont le résumé sera publié dans au moins un journal à diffusion nationale ou à large diffusion.

Eléments d'appréciation du prix

La fourchette de prix indicative fait ressortir une capitalisation de la Société après augmentation de capital et avant exercice de la clause d'extension de 29,9 millions d'euros sur la base du prix médian retenu dans le cadre du Placement Global (10,90 euros par action). Il est rappelé que le produit perçu par la Société sur l'augmentation de capital est basé sur un prix par action correspondant à la moyenne pondérée des prix médians des fourchettes indicatives de prix dans le Placement Global d'une part et dans l'Offre Publique d'autre part, en considérant que l'offre à Prix Ouvert représente 30 % de l'Offre et le Placement 70 % de l'Offre (10,60 euros par action).

Les fourchettes de prix indicatives retenues dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global sont cohérentes avec les méthodes de valorisations usuellement employées conformément aux pratiques de marché.

- la méthode des comparables boursiers (application des multiples de chiffre d'affaires, de résultat d'exploitation et de résultat net de sociétés cotées comparables aux estimations 2006 et 2007 de LEGUIDE.COM par Euroland Finance),

cours au 12 juin 2006	VE/REX			PER		
	2005	2006e	2007e	2005	2006e	2007e
Aufeminin.com	37,7	20,4	13,5	57,0	30,3	20,0
Hi média	ns	20,2	11,0	ns	34,2	14,5
Adverline	52,5	16,6	10,0	ns	29,6	17,2
Business Interactif	52,6	17,0	10,7	71,0	19,7	14,2
Come and Stay	34,1	22,1	15,0	62,6	39,8	24,3
1000 Merci	39,1	20,1	14,5	41,4	26,6	17,2
Maximiles	31,0	17,2	12,4	57,3	29,5	21,7
Moyenne comparables	41,2	19,1	12,4	57,9	30,0	18,4
capitalisation induite post money en M€	42,3 millions d'euros					
Prix par action induit	14,41 € par action					

- la méthode des discounted cash flow (DCF : actualisation des flux futurs de trésorerie générés par la Société), conduisant à une valorisation de 51,5 millions d'euros, soit 17,54 euros par action, avec la sensibilité présentée ci-dessous,

	Taux de croissance à l'infini				
	2,00%	2,50%	3,00%	3,50%	4,00%
16,3%	18,5	17,7	19,1	19,4	19,8
16,8%	17,8	18,0	18,3	18,6	18,9
17,3%	17,1	17,3	17,5	17,8	18,1
18,2%	16,4	16,6	16,8	17,1	17,3
18,7%	15,8	16,0	16,2	16,4	16,6

- et la méthode des transactions (valorisation retenues dans le cadre d'opérations d'acquisition de sociétés comparables à LEGUIDE.COM), conduisant à une évaluation de 34,4 millions d'euros, soit 11,72 euros par action.

Date	Cible	Acquéreur	Devise	VE	CA		EBITDA		VE/CA		VE/EBITDA	
					n-1	n	n-1	n	n-1	n	n-1	n
16/03/2006	vSwitch	EW Scripps	£	210	24,5		7,5		8,6		28,0	
01/12/2005	PriceGrabber	GUS plc	€	409	60		25		6,8		16,4	
06/06/2005	Shopzilla	Scripps	US\$	562	67	154	10,6	41	8,4	3,6	53,0	13,7
03/06/2005	Shopping.com	eBay	US\$	476	99	130	22	25	4,8	3,7	21,6	19,0
08/04/2005	Ciao	Greenfield	US\$	154	22,5		8,6		6,8		17,9	
06/08/2004	PriceRunner	ValueClick	US\$	29	4,9		1,125		5,9		25,8	
01/04/2004	Kelkoo	Yahoo!	€	475	80	140			5,9	3,4		
Moyenne transactions									6,8	3,6	27,1	16,4

Capitalisation induite post-money (M€) 34,4

Toutes les données financières retenues par Euroland Finance sont issues de ses propres estimations, LEGUIDE.COM n'ayant pas remis de business plan. Euroland Finance a pris en compte pour ses travaux d'évaluation une croissance très significative du chiffre d'affaires pour les exercices 2006, 2007 et 2008, croissance qui lui paraît raisonnable.

Euroland Finance n'a pas retenu les approches de valorisation correspondant à l'actualisation des dividendes et à l'actif net, ces méthodes n'ayant pas été jugées pertinentes, car non représentatives du potentiel du Groupe, ces approches étant basées sur des données historiques. Aucun dividende n'a été versé par LEGUIDE.COM au cours des derniers exercices. L'approche par l'actif net est elle adaptée pour des sociétés disposant d'un patrimoine significatif, comme par exemple dans le secteur immobilier.

La fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs et, en particulier, l'analyse financière indépendante réalisée sur la Société et sa perception par les investisseurs ainsi que la connaissance par Euroland Finance du secteur et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui leur ont été fournies à la suite de ce processus.

Garantie de bonne fin

Le placement ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin. Le début des négociations n'interviendra qu'à l'issue du règlement livraison et après délivrance du certificat du dépositaire.

Cotation

Code ISIN FR0010146092, Mnémonique ALGUI.

Répartition des cédants en nombre de titres et % du capital

ACTIONNAIRES	Catégorie	Cession avant extension	%	Cession après extension	%
Fondateurs et dirigeants					
Christian VEIGNEAU	Fondateur	7 148	0,30%	7 148	0,30%
Michael COPSIDAS et sa famille	Fondateur / Administrateur	82 512	3,46%	82 512	3,46%
Pierre Igor SCHLUMBERGER	Fondateur / Président	60 789	2,55%	60 789	2,55%
Jean de BEAUMONT	Fondateur	3 726	0,16%	3 726	0,16%
Salariés					
Pierre Emmanuel LOUCHEUX	Salarié	14 917	0,63%	14 917	0,63%
Antoine CAHEN	Ex Salarié	7 800	0,33%	7 800	0,33%
Daniel BROSSOLET	Salarié	9 275	0,39%	9 275	0,39%
Thierry FOSSAERT	Ex Salarié	3 500	0,15%	3 500	0,15%
Aude PAYZAN	Ex Salariée	3 450	0,14%	3 450	0,14%
Cyrille DUVAL	Salarié	3 450	0,14%	3 450	0,14%
Malika YAKOUBI	Salariée	3 450	0,14%	3 450	0,14%
Bruno CADU	Salarié	1 507	0,06%	1 507	0,06%
Emmanuelle LIMOUZIN	Salariée	408	0,02%	408	0,02%
Business Angels					
Patrice MAGNARD	Business Angel / Adminis.	21 826	0,92%	21 826	0,92%
Holger WIEMANN	Business Angel / Censeur	7 095	0,30%	7 095	0,30%
DOT COM Finance	Business Angel	2 730	0,11%	2 730	0,11%
Trinova	Business Angel	11 310	0,47%	37 700	1,58%
Guy BOURDON	Business Angel	6 135	0,26%	6 135	0,26%
Patrick ROBIN	Business Angel / Censeur	9 615	0,40%	9 615	0,40%
Investisseurs Private Equity					
SIPAREX CROISSANCE	Venture Capital	795	0,03%	795	0,03%
SIPAREX DEVELOPPEMENT	Venture Capital	315	0,01%	315	0,01%
FCPR SIPAREX VENTURES I	Venture Capital	21 990	0,92%	21 990	0,92%
INSTITUT DE PARTICIPATION DE L'OUEST	Venture Capital	22 005	0,92%	30 489	1,28%
SODERO PARTICIPATIONS	Venture Capital	3 660	0,15%	12 200	0,51%
FCPI ING FRANCE ACTIONS INOV I	Venture Capital	4 395	0,18%	14 650	0,61%
GALILEO II	Venture Capital	43 995	1,84%	43 995	1,84%
		357 798	15,00%	411 467	17,25%

Les actions offertes dans le cadre de la partie cession représenteront 15,0 % du capital de la Société, avant opération d'augmentation du capital, et 17,3 % du capital après exercice de la clause d'extension.

Dilution

Un actionnaire disposant de 1 % du capital ne participant pas à l'opération verrait sa participation réduite à 0,87 % ou à 0,85 % en fonction de l'exercice ou non de la clause d'extension sur l'augmentation de capital, et à 0,81 % ou à 0,80 % après prise en considération du capital potentiel.

Dépenses liées à l'opération

La rémunération des intermédiaires financiers est estimée à 455 000 euros et le montant des frais juridiques et administratifs est estimé à 85 000 euros. Les frais juridiques et administratifs seront pris en charge par la Société. La rémunération des intermédiaires financiers sera répartie entre Actionnaires Cédants et Société.

3. Informations de base concernant les données financières sélectionnées

3.1. États financiers

En K€	2003 sociaux	2004 sociaux	2005 sociaux	2005 consolidés
Chiffre d'affaires	1 099	2 009	3 883	3 884
Résultat d'exploitation	231	469	917	908
Marge d'exploitation	21,0%	23,3%	23,6%	23,4%
Résultat financier	8	7	-84	-11
Résultat net	225	447	769	559
Actif immobilisé	88	110	197	296
Capitaux Propres	807	1 254	2 040	2 697
Endettement financier	ns	ns	ns	ns
Trésorerie	571	632	1 002	1 008
Total du bilan	1 204	1 851	3 063	3 803

Déclaration sur le fonds de roulement

LEGUIDE.COM atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe est suffisant (c'est-à-dire que le Groupe a des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes) au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date d'établissement du prospectus.

Cette affirmation repose sur la situation actuelle de LEGUIDE.COM, sans tenir compte de la levée de fonds prévue dans le cadre de l'admission des actions aux négociations sur le marché Alternext.

Capitaux propres et endettement

En euros	Au 31/03/2006
Capitaux Propres, dont :	2 697 312
Capital Social	477 064
Réserves	2 220 248
Endettement financier, dont :	146
Total des dettes à court terme	146
- Garanties	-
- Privilégiées	-
- Non garanties / Non privilégiées	146
Total des dettes à moyen et long terme (hors partie à moins d'un an des dettes à moyen et long terme)	-
- Garanties	-
- Privilégiées	-
- Non garanties / Non privilégiées	-
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	1 521 009

En euros		Au 31/03/2006
A.	Trésorerie	1 521 009
B.	Instruments équivalents	-
C.	Titres de placement	-
D.	Liquidités (A+B+C)	1 521 009
E.	Créances financières à court terme	-
F.	Dettes bancaires à court terme	132
G.	Parts à moins d'un an des dettes à moyen et long terme	-
H.	Autres dettes financières à court terme	14
I.	Dettes financières à court terme (F+G+H)	146
J.	Endettement financier net à court terme (I-E-D)	-1 520 863
K.	Emprunts bancaires à plus d'un an	-
L.	Obligations émises	-
M.	Autres emprunts à plus d'un an	-
II.	Endettement financier net à moyen et long terme (K+L+M)	-
O.	Endettement financier net (J+II)	-1 520 863

Les dettes financières indirectes et conditionnelles ne sont pas incluses dans les données ci-dessus. Une clause de complément de prix a été conclue lors de l'acquisition de GOOSTER en août 2005. Dans les annexes des comptes consolidés relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2005, il est toutefois indiqué que les « prévisions de chiffre d'affaires de la société GOOSTER sur les années 2006 à 2008 ainsi que l'état des négociations avec ses créanciers résiduels ne permettent pas :

- d'une part de s'assurer que cette clause trouvera effectivement à s'appliquer ;
- d'autre part, dans l'affirmative, d'estimer de manière suffisamment fiable le complément en résultant ; à titre indicatif, il est précisé que le montant maximum résultant de l'application de cette clause s'élève à environ 50 000 € »

Cette clause de révision de prix est applicable jusqu'au 10 août 2008.

Aucun changement significatif venant affecter le niveau des capitaux propres hors résultat et les différents postes d'endettement présentés ci-dessus n'est intervenu depuis le 31 mars 2006. Par ailleurs, les capitaux propres et l'endettement n'ont subi aucun changement depuis le 6 juin 2006, date du visa sur le prospectus LEGUIDE.COM.

3.2. Raisons de l'offre et utilisation prévue du produit de l'émission

L'introduction par appel public à l'épargne va permettre à LEGUIDE.COM de :

- renforcer sa notoriété vis-à-vis de ses clients, des internautes, de ses fournisseurs et de ses partenaires, en France comme à l'étranger,
- augmenter les capacités financières du groupe afin d'accélérer son développement et notamment saisir d'éventuelles opportunités de croissance externe,
- faire bénéficier ses actionnaires actuels et futurs des protections et garanties offertes par le marché Alternext.

Une réduction de l'enveloppe d'augmentation de capital à 75 % n'aurait pas d'impact significatif sur la stratégie que LEGUIDE.COM souhaite suivre au cours des prochains exercices.

Cette opération est également l'occasion d'offrir à certains actionnaires une liquidité sur une partie de leur investissement.

Les nouvelles modalités proposées ne sont pas de nature à remettre en cause les projets de la Société.

3.3. Résumé des principaux facteurs de risque

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les risques décrits au paragraphe 4 de la première partie et 2 de la seconde partie du prospectus avant de prendre leur décision d'investissement.

- Les risques liés aux actions (notamment les titres faisant l'objet de l'opération ne seront pas admis aux négociations sur un marché réglementé et ne bénéficieront donc pas des garanties correspondantes, les titres n'ont pas fait l'objet d'une cotation antérieure),
- Les risques liés à la réalisation de l'opération : l'opération pourrait être limitée à 75 % de la partie augmentation de capital, en cas de souscription insuffisante pour couvrir l'intégralité de celle-ci. Par ailleurs, si l'opération n'atteignait pas 75 % de la partie augmentation de capital prévue, celle-ci serait annulée, les ordres seraient caducs et annulés.
L'admission est subordonnée à une ouverture du capital donnant lieu à souscription d'un montant d'au moins 2,5 millions d'euros. L'offre au public se fait par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dûment agréé. Les offres au public peuvent être réalisées par centralisation auprès d'Euronext Paris.
- Les risques liés à l'activité de LEGUIDE.COM et à son organisation, décrits au chapitre 4 de la première partie du document : risques liés à l'environnement concurrentiel, risques clients, risques liés à la dépendance aux moteurs de recherche, risques liés au renouvellement des partenariats, risques liés à la dépendance envers des fournisseurs, risques liés à l'évolution du marché, risques liés à l'évolution des technologies utilisées par la Société, risques industriels et liés à l'environnement,
- Les risques de marché (risques de liquidité, risques de taux de change, risques de taux d'intérêt, risques sur actions),
- Les risques juridiques et réglementaires.

Ces risques, ou d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs, pourraient avoir un effet négatif sur ses activités, sa situation financière, ou le cours de ses actions.

A l'avenir, la politique de distribution de dividendes dépendra des résultats et de l'appréciation des moyens nécessaires pour assurer son développement. Aucun dividende n'a été distribué au cours des 5 derniers exercices.

4. Informations concernant LEGUIDE.COM

LEGUIDE.COM édite des sites Internet qui assistent les consommateurs dans leurs achats en ligne et les redirigent vers les sites marchands, demandeurs de plus de visibilité, d'audience et de chiffre d'affaires.

La société se rémunère au « clic », facturant chaque redirection vers les sites marchands qui ont souscrit à son offre payante. Ce service leur permet de capter les internautes à la recherche de leurs produits et/ou services, et de ne payer que les visites effectives, calculant précisément leur retour sur investissement.

	2002	2003	2004	2005
<i>Données sur le mois de décembre de chaque exercice</i>				
Visiteurs uniques par mois (en millions)	0,7	1,0	2,4	4,0
Pages vues par mois (en millions)	3,5	5,3	16,5	23,6
Redirections marchands par mois (en millions)	0,5	1,3	2,7	5,5
Produits référencés (en millions)	0,4	0,8	6,5	39,0
Marchands référencés	2 000	2 500	4 600	15 000
Clients	59	142	320	436
<i>Données sur 12 mois de chaque exercice - comptes sociaux</i>				
CA en milliers €	881	1 099	2 009	3 883
Résultat net en milliers €	-184	225	447	769

Source : Société

5. Examen de la situation financière

En K€	2003 sociaux	2004 sociaux	2005 sociaux	2004 vs 2003 sociaux	2005 vs 2004 sociaux	2005 consolidés
Chiffre d'affaires	1 099	2 009	3 883	82,8%	93,3%	3 884
Résultat d'exploitation	231	469	917	103,0%	95,5%	908
Marge d'exploitation	21,0%	23,3%	23,6%			23,4%
Résultat financier	8	7	-84			-11
Résultat net	225	447	769	98,7%	72,0%	559
Actif immobilisé	88	110	197			296
Capitaux Propres	807	1 254	2 040	55,4%	62,7%	2 697
Endettement financier	ns	ns	ns			ns
Trésorerie	571	632	1 002			1 008
Total du bilan	1 204	1 851	3 063			3 803

L'évolution de l'activité accompagne la croissance du e-commerce et en Europe. Le chiffre d'affaires 2005 est en progression de 93 % par rapport à 2004, après une progression de 83 % l'année précédente, sur la base des données sociales.

Le résultat d'exploitation suit cette tendance, celui-ci étant largement positif sur la période d'observation. Cette tendance est le résultat de l'effet volume lié à la hausse de l'activité, pour partie compensé notamment par les coûts induits par le développement international.

Les fonds propres de la Société se renforcent année après année grâce aux résultats affichés, soutenant ainsi la croissance des actifs circulants (postes créances clients et trésorerie).

6. Administrateurs, membres de la direction et salariés

Conseil d'administration

	Poste au niveau du Conseil	Fonction assurée au niveau opérationnel	Date de première nomination	Date de fin de mandat ¹
Pierre Igor SCHLUMBERGER	Président du Conseil d'Administration	Directeur Innovation et Systèmes d'information	13-nov.-01	31-déc.-06
Micheal COPSIDAS	Administrateur	-	25-juin-02	31-déc.-07
Patrice MAGNARD	Administrateur	-	09-sept.-03	31-déc.-08
SIGEFI VENTURES GESTION	Administrateur	-	13-nov.-01	31-déc.-06
GALILEO PARTNERS	Administrateur	-	25-juin-02	31-déc.-07

* : AGO appelée à se prononcer sur les comptes clos au ...

Salariés

L'effectif se porte, fin 2005, à 46 personnes, contre 28 personnes en 2004, et 12 personnes en 2003.

Contrôleurs légaux des comptes

Titulaire : Becouze et Associés
Suppléant : Monsieur Jacques Bouillier

7. Actionnaires avant opération

ACTIONNAIRES	Catégorie	Nombre d'actions	% de détention	Nombre de droits de vote	% de détention
Fondateurs et dirigeants					
Christian VEIGNEAU	Fondateur	47 652	2,0%	95 304	2,2%
Michael COPSIDAS et sa famille	Fondateur / Administrateur	278 941	11,7%	557 882	12,7%
Pierre Igor SCHLUMBERGER	Fondateur / Président	607 894	25,5%	1 215 788	27,7%
Jean de BEAUMONT	Fondateur	37 259	1,6%	74 518	1,7%
Salariés					
Pierre Emmanuel LOUCHEUX	Salarié	99 447	4,2%	138 047	3,2%
Antoine CAHEN	Ex Salarié	7 800	0,3%	15 600	0,4%
Daniel BROSSOLET	Salarié	92 747	3,9%	104 647	2,4%
Thierry FOSSAERT	Ex Salarié	7 000	0,3%	14 000	0,3%
Aude PAYZAN	Ex Salariée	23 000	1,0%	23 000	0,5%
Cyrille DUVAL	Salarié	23 000	1,0%	23 000	0,5%
Malika YAKOUBI	Salariée	23 000	1,0%	23 000	0,5%
Bruno CADU	Salarié	23 000	1,0%	23 000	0,5%
Emmanuelle LIMOUZIN	Salariée	2 720	0,1%	2 720	0,1%
Business Angels					
Patrice MAGNARD	Business Angel / Adminis.	218 260	9,2%	284 255	6,5%
Holger WIEMANN	Business Angel / Censeur	47 300	2,0%	94 600	2,2%
DOT COM Finance	Business Angel	18 200	0,8%	36 400	0,8%
Trinova	Business Angel	75 400	3,2%	150 800	3,4%
Guy BOURDON	Business Angel	40 900	1,7%	81 800	1,9%
Patrick ROBIN	Business Angel / Censeur	64 100	2,7%	128 200	2,9%
Investisseurs Private Equity					
SIPAREX CROISSANCE	Venture Capital	5 299	0,2%	10 598	0,2%
SIGEFI VENTURES GESTION	Administrateur	1	0,0%	1	0,0%
SIPAREX DEVELOPPEMENT	Venture Capital	2 100	0,1%	4 200	0,1%
FCPR SIPAREX VENTURES I	Venture Capital	146 600	6,1%	293 200	6,7%
INSTITUT DE PARTICIPATION DE L'OUEST	Venture Capital	146 700	6,2%	293 400	6,7%
SODERO PARTICIPATIONS	Venture Capital	24 400	1,0%	48 800	1,1%
FCPI ING FRANCE ACTIONS INOV I	Venture Capital	29 300	1,2%	58 600	1,3%
GALILEO PARTNERS	Administrateur	1	0,0%	1	0,0%
GALILEO II	Venture Capital	293 299	12,3%	586 598	13,4%
Total Actionnaires actuels		2 385 320	100,0%	4 381 959	100,0%
Public		-	-	-	-
Auto détention		-	-	-	-
TOTAL		2 385 320	100,0%	4 381 959	100,0%

Modifications du capital social - 12 derniers mois :

Date de l'opération	Augmentation / Réduction	Nombre d'actions nouvelles	Valeur nominale	Prime d'émission	Nouveau capital social	Nombre d'actions après augmentation
10-nov.-05	Augmentation par souscription de BSPCE	2 720	0,20 €	16 420,64 €	477 064,00 €	2 385 320
22-mai-06	Elévation de la valeur nominale des titres	-	0,50 €	-	1 192 660,00 €	2 385 320

Titres donnant accès au capital - 12 derniers mois :

	Plan Salariés	Plan Corinne LEJBOWICZ
Point de départ de la période d'exercice des BSPCE	5 mai 2006	5 mai 2006
Prix d'exercice de BSPCE	6,237 €	6,237 €
Nombre de BSPCE pouvant être exercés	41 900	47 707
Equivalent en nombre d'actions	41 900	119 266 *

* : nombre maximum d'actions pouvant résulter de l'exercice des BSPCE

La dilution potentielle issue de l'exercice des BSPCE est de 6,3 %.

Disparités relative au prix d'offre

Le prix d'exercice des BSPCE exercés en novembre 2005 était de 6,237 euros par action, tout comme le prix d'exercice des BSPCE attribués en date du 5 mai 2006. Ce prix implique, par rapport au prix median de souscription fixé à 10,90 € par action dans le cadre du Placement Global, une décote de 42,8 %.

Engagements d'actionnaires

Comme décrit au paragraphe 7.2 de la deuxième partie du prospectus portant le visa numéro 06-180 en date du 6 juin 2006 :

- les personnes physiques (Mrs SCHLUMBERGER, COPSIDAS et MAGNARD) disposant de plus de 5 % du capital avant l'opération se sont engagées à conserver pendant 12 mois une participation au moins égale à 75 % des titres qu'ils détiendront au jour de la première cotation de la Société ;
- Les Investisseurs (GALILEO II, SIPAREX VENTURES I, SIPAREX CROISSANCE, SIPAREX DEVELOPPEMENT et INSTITUT DE PARTICIPATIONS DE L'OUEST) disposant de plus de 5 % du capital avant l'opération s'engagent à conserver pendant 9 mois une participation au moins égale à 80 % des titres qu'ils détiendront au jour de la première cotation de la Société.

Toute modification éventuelle des engagements précisés ci-dessus nécessiterait un accord écrit de l'ensemble de signataires, y compris de la part du Listing Sponsor et de la part de la Société et ferait l'objet d'un communiqué de presse de la part de la Société.

8. Informations complémentaires**Capital social au 31 mai 2006**

1 192 660 € divisé en 2 385 320 actions d'une valeur nominale de 0,50 €.

Statuts

Les statuts à jour ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Paris.

Intermédiaires financiers

Euroland Finance

Listing Sponsor, en charge du Placement

Banque d'Orsay

Introducteur, en charge de la centralisation du Placement

Mise à disposition du prospectus

Des exemplaires du prospectus sont disponibles sans frais au siège social de LEGUIDE.COM, auprès des intermédiaires financiers mentionnés ci-dessus, ainsi que sur le site Internet de la Société (<http://www.leguide.com/investisseurs.htm>) et sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (<http://www.amf-france.org>).

Depuis le 6 juin 2006, date à laquelle l'Autorité des Marchés Financiers a accordé le visa n°06-180 sur le prospectus LEGUIDE.COM, il n'existe aucun changement important ou aucun fait nouveau susceptible d'affecter l'évaluation des investisseurs, à l'exception des éléments contenus ci-après, qui correspondent à la deuxième partie du prospectus précédemment visé.

Les paragraphes suivants de la deuxième partie du prospectus de LEGUIDE.COM, visé le 6 juin 2006 sous le numéro 06-180, sont modifiés comme suit :

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Dénomination des personnes responsables

1.1.1. Responsables du Prospectus

Monsieur Pierre Igor SCHLUMBERGER
Président du Conseil d'Administration

Madame Corinne LEJBOWICZ
Directeur Général

1.1.2. Responsable de l'information financière

Madame Corinne LEJBOWICZ
Directeur Général de la société LEGUIDE.COM

1.2. Attestation des personnes responsables

1.2.1. Attestation des responsables du Prospectus

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent prospectus sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Cette lettre ne contient pas d'observation.

Les informations financières historiques présentées dans le présent prospectus ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant aux pages 169 et suivantes du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 6 juin 2006 sous le numéro 06-180. Il est précisé que le rapport du commissaire aux comptes relatif aux comptes consolidés relatifs à l'exercice 2005 contient une observation. »

Fait à Paris, le 16 juin 2006

Monsieur Pierre Igor SCHLUMBERGER
Président du Conseil d'Administration

Madame Corinne LEJBOWICZ
Directeur Général

3. INFORMATIONS DE BASE

3.1. Déclaration sur le fonds de roulement net

LEGUIDE.COM atteste que, de son point de vue, le fonds de roulement net du Groupe est suffisant (c'est-à-dire que le Groupe a des ressources de trésorerie et de liquidité suffisantes) au regard de ses obligations actuelles au cours des douze prochains mois à compter de la date d'établissement du présent prospectus.

Cette affirmation repose sur la situation actuelle de LEGUIDE.COM, sans tenir compte de la levée de fonds prévue dans le cadre de l'admission des actions aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris.

3.2. Capitaux propres et endettement

A la date de visa de la note complémentaire au prospectus, aucun changement significatif venant affecter le niveau des capitaux propres hors résultat et les différents postes d'endettement n'est intervenu depuis le 6 juin 2006, date du visa de la part de l'Autorité des Marchés Financiers sur le prospectus initial.

3.4. Raisons de l'offre et utilisation de l'émission

Les nouvelles modalités proposées ne sont pas de nature à remettre en cause les projets de la Société.

4. INFORMATIONS SUR LES VALEURS MOBILIERES OFFERTES/ADMISES A LA NEGOCIATION

4.6. Cadre juridique de l'émission

4.6.2. Conseil d'Administration ayant décidé l'émission

En vertu de la délégation de compétence qui lui a été conférée par l'assemblée générale extraordinaire visée ci-dessus, le Conseil d'Administration de la Société, dans sa séance du 2 juin 2006, a décidé :

- le principe d'une augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'appel public à l'épargne, par l'émission d'un maximum de 411 470 actions d'une valeur nominale de 0,50 € chacune, après exercice éventuel de la clause d'extension, à libérer intégralement lors de la souscription par versement en numéraire, dont le prix de souscription sera égal au prix du Placement Global.

Un nouveau Conseil d'Administration s'est tenu en date du 13 juin 2006, modifiant les modalités prévues dans le prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 6 juin 2006 sous le numéro 06-180 selon les nouvelles modalités figurant dans la présente note complémentaire, notamment la fourchette indicative de prix des actions offertes dans le cadre de l'offre ainsi que le calendrier de réalisation de cette opération.

Un nouveau Conseil d'Administration se tiendra le 29 juin 2006 prochain afin de fixer les modalités définitives de l'offre.

4.7. Date prévue de l'offre

Il est prévu que les actions nouvelles soient émises le 5 juillet 2006, au vu du certificat du dépositaire.

5. CONDITIONS DE L'OFFRE

5.1. Conditions générales de souscription

5.1.1. Conditions auxquelles l'offre est soumise

Il est prévu que la diffusion des actions nouvelles et existantes dans le public (le « Placement ») se réalise dans le cadre :

- d'une offre au public en France réalisée sous la forme d'une « offre à prix ouvert », principalement destinée aux personnes physiques (l'« Offre Publique »),
- d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels (le « Placement Global »).

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 30 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement. Ainsi, le nombre minimum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique est de 214 680, le nombre maximum d'actions théoriquement allouées au Placement Global est de 500 918, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension. En cas d'exercice de la Clause d'Extension, le nombre minimum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique est de 246 881, le nombre maximum d'actions théoriquement allouées au Placement Global est de 576 056. En cas de réduction de l'Offre à 75 % de la partie correspondant à l'augmentation de capital, le nombre minimum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique est de 80 505, le nombre maximum d'actions théoriquement allouées au Placement Global est de 187 845. Les nombres définitifs d'actions affectées à l'Offre Publique d'une part et au Placement Global d'autre part seront arrêtés dans le respect des principes édictés à l'article 321-115 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est précisé que la diffusion des actions dans le public en France aura lieu conformément aux dispositions des articles P 1.2.1. et suivants du Livre II (« Règles de marché de la Bourse de Paris ») des règles de marché d'Euronext.

Le nombre définitif d'actions offertes diffusées dans le cadre de l'Offre Publique d'une part, et du Placement Global d'autre part, arrêté dans le respect de l'article 321-115 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, est susceptible d'ajustement en fonction de la demande.

En particulier :

- le nombre définitif d'actions offertes diffusées dans le cadre de l'Offre Publique pourra être augmenté par prélèvement sur le Placement Global sans toutefois que le nombre d'actions diffusées dans le cadre de l'Offre Publique ne puisse excéder 70 % du nombre total d'actions offertes diffusées.
- le nombre définitif d'actions offertes diffusées dans le cadre du Placement Global pourra être augmenté par prélèvement sur l'Offre Publique, dans le cas où cette dernière ne serait pas entièrement couverte.

Ces ajustements doivent permettre de garantir une allocation minimale au public et éviter un déséquilibre manifeste entre les différentes catégories d'investisseurs.

Le nombre définitif d'actions offertes respectivement dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global fera l'objet d'un avis d'Euronext Paris.

L'augmentation de capital ne fera pas l'objet d'une garantie de bonne fin au sens de l'article L.225-145 du Code de commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire des fonds, c'est à dire après la date de règlement – livraison.

Il est par ailleurs rappelé que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra, conformément à la loi, limiter, l'émission au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation décidée et/ou répartir librement totalement ou partiellement les actions non souscrites entre les personnes de son choix.

Les montants souscrits donneront lieu uniquement à un versement en numéraire.

5.1.2. Montant de l'offre

Nombre d'actions admises sur le marché Alternext d'Euronext Paris

La totalité des actions composant le capital de LEGUIDE.COM à la date du présent prospectus, soit 2 385 320 actions intégralement souscrites, entièrement libérées et toutes de même catégorie, ainsi qu'un nombre de 411 470 actions nouvelles à provenir d'une augmentation de capital, sous réserve de l'exercice éventuel de la Clause d'Extension (cf paragraphe 5.2.5 de la deuxième partie du prospectus visé en date du 6 juin 2006 sous le numéro 06-180).

En fonction de l'importance de la demande, le nombre initial d'actions offertes dans le cadre de l'augmentation de capital, soit 357 800 actions, est susceptible d'être augmenté d'un maximum de 15 % pour être porté à un nombre maximum de 411 470 actions nouvelles (Clause d'Extension) (cf. paragraphe 5.2.5 de la deuxième partie du prospectus visé en date du 6 juin 2006 sous le numéro 06-180), ou réduit à un nombre minimum de 268 350 actions.

Les tableaux ci-dessous présentent les différents montants du produit brut de l'offre, en fonction de la fourchette de prix indicative (et de la décote de 1,00 euro applicable à l'Offre à Prix Ouvert), de la taille respective de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global et de l'exercice de la Clause d'Extension. Ces informations sont données à titre strictement indicatif et ne préjugent pas du prix définitif de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global, qui pourrait être fixé en dehors de ces fourchettes.

Avant exercice de la clause d'extension :

		Taille respective de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global					
		Offre à Prix Ouvert 30%		Offre à Prix Ouvert 50%		Offre à Prix Ouvert 70%	
		Placement Global 70%		Placement Global 50%		Placement Global 30%	
Points Médiens des fourchettes indicatives	Offre à Prix Ouvert 9,90 €	2 125 326 €		3 542 210 €		4 959 094 €	
	Placement Global 10,90 €	5 460 013 €		3 900 009 €		2 340 005 €	
		7 585 339 €		7 442 219 €		7 299 100 €	

Après exercice de la clause d'extension :

		Taille respective de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global					
		Offre à Prix Ouvert 30%		Offre à Prix Ouvert 50%		Offre à Prix Ouvert 70%	
		Placement Global 70%		Placement Global 50%		Placement Global 30%	
Points Médiens des fourchettes indicatives	Offre à Prix Ouvert 9,90 €	2 444 123 €		4 073 538 €		5 702 953 €	
	Placement Global 10,90 €	6 279 009 €		4 485 007 €		2 691 004 €	
		8 723 132 €		8 558 545 €		8 393 957 €	

Après réduction de l'opération à 75 % de la partie augmentation de capital :

		Taille respective de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global					
		Offre à Prix Ouvert 30%		Offre à Prix Ouvert 50%		Offre à Prix Ouvert 70%	
		Placement Global 70%		Placement Global 50%		Placement Global 30%	
Points Médiens des fourchettes indicatives	Offre à Prix Ouvert 9,90 €	797 000 €		1 328 333 €		1 859 666 €	
	Placement Global 10,90 €	2 047 511 €		1 462 508 €		877 505 €	
		2 844 510 €		2 790 840 €		2 737 170 €	

Le prix définitif de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global, les nombres définitifs d'actions affectés à l'Offre à Prix Ouvert et au Placement Global, et le montant définitif du produit brut de l'offre feront l'objet d'un avis public par Euronext Paris et seront publics conformément à l'article 212-17 du règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.

5.1.3. *Durée de l'offre*

Le début du Placement Global et de l'Offre Publique a été fixé au 12 juin 2006.
L'Offre Publique durera jusqu'au 28 juin 2006.
Le Placement Global durera jusqu'au 29 juin 2006.

5.1.6. *Montant minimum de souscription*

La souscription minimum est de 1 (une) action : le montant minimum de souscription s'élève ainsi à 9,90 euros dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (prix en milieu de fourchette), et à 10,90 euros dans le cadre du Placement Global (prix en milieu de fourchette).

5.1.7. *Délai de rétractation*

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (ouverte le 12 juin 2006) et passés avant la date de visa sur le présent complément au prospectus sont maintenus sauf à être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert, c'est-à-dire le 28 juin 2006.

5.1.8. *Calendrier de l'offre*

12 juin 2006	Début du Placement Global et de l'Offre Publique
28 juin 2006	Clôture de l'Offre Publique
29 juin 2006	Clôture du Placement Global Fixation du prix dans le cadre du Placement Global et de l'Offre Publique Publication par Euronext Paris de l'avis de résultat du Placement Première cotation Communiqué de presse confirmant les modalités définitives du Placement
30 juin 2006	Avis financier publié indiquant les modalités définitives du Placement
4 juillet 2006	Règlement-Livraison
5 juillet 2006	Début des négociations sur Alternext

5.1.9. *Dates et modalités de publication des résultats de l'opération*

Les résultats de l'opération feront l'objet d'un communiqué d'Euronext Paris, et d'un communiqué de presse dans un quotidien financier de diffusion nationale, au plus tard en date du 30 juin 2006.

5.3. **Fixation du prix d'émission des valeurs mobilières**

5.3.1. *Prix d'émission*

Le prix d'acquisition des actions résultera de la confrontation du nombre de titres offerts et des demandes émanant des investisseurs, selon la technique dite de « construction du livre d'ordres » telle que développée par les usages professionnels, et sera fixé par le Conseil d'Administration.

L'allocation définitive sera réalisée en fonction des ordres transmis par les investisseurs, de leur éventuelle spécification en matière de prix de souscription, de la quantité de titres demandée et de leur capacité à assurer un développement ordonné du marché secondaire des actions de la Société.

Le prix d'acquisition des actions dans l'Offre à Prix Ouvert bénéficiera d'une réduction de 1,00 euro par rapport au prix offert dans le cadre du Placement Global. La date de fixation indicative des prix d'acquisition des actions devrait être le 29 juin 2006.

A titre indicatif, il est possible de préciser que le prix par action dans le cadre du Placement Global devrait être compris entre 10,20 euros et 11,60 euros. Le prix par action dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert devrait être compris entre 9,20 euros et 10,60 euros. Cette indication ne préjuge pas du prix définitif qui

pourra se situer en dehors de cette fourchette et sera fixé à l'issue de la période de construction du livre d'ordres, soit le 29 juin 2006.

5.3.2. Procédure de publication du prix

Date de fixation du prix – modification éventuelle du calendrier

Le prix de l'offre fera l'objet d'un communiqué le 29 juin 2006 en fin d'après midi et devrait être publié dans la presse le 30 juin 2006, étant précisé que cette date pourrait être reportée si les conditions de marché et les résultats de la construction du livre d'ordres ne permettaient pas de fixer le Prix du Placement Global et le Prix de l'Offre à Prix Ouvert dans des conditions satisfaisantes.

Dans ce cas, la nouvelle date de clôture du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert et la nouvelle date prévue pour la détermination du prix du Placement Global et du prix de l'Offre à Prix Ouvert feront l'objet d'un avis diffusé par Euronext Paris et d'un communiqué de presse diffusé au plus tard la veille de la date de clôture initiale du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert et publiée dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale (sans préjudice des dispositions relatives à la modification de la date de clôture du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert en cas de modification de la fourchette de prix indicative, de fixation du prix du Placement Global et du prix de l'Offre à Prix Ouvert en dehors de leurs fourchettes respectives ou en cas de modification du nombre d'actions offertes dans le cadre de l'Offre.

Publication du prix

Le Prix du Placement Global et le Prix de l'Offre à Prix Ouvert seront indiqués dans des communiqués de presse, et dans un avis publié par Euronext Paris et portés à la connaissance du public, le 29 juin 2006.

Modification des fourchettes, fixation du prix en dehors des fourchettes et modification du nombre d'actions offertes

En cas de modification des fourchettes de prix indicatives, en cas de fixation du prix du Placement Global ou du prix de l'Offre à Prix Ouvert en dehors de leurs fourchettes respectives, ou en cas de modification du nombre d'actions offertes (autrement que dans le cadre de la faculté décrite au paragraphe 5.1.1 du présent complément au prospectus) dans le cadre de l'Offre, les nouvelles modalités de l'Offre seront portées à la connaissance du public au moyen d'un avis diffusé par Euronext Paris et d'un communiqué de presse publié par la Société dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale.

La clôture de l'Offre à Prix Ouvert sera reportée ou une nouvelle période de souscription à l'Offre à Prix Ouvert sera alors rouverte, selon le cas, de telle sorte qu'il s'écoule au moins deux jours de bourse entre la date de diffusion du communiqué et la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert.

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert avant la publication du communiqué visé ci avant seront maintenus sauf à être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert incluse. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert incluse (ces ordres pourront toutefois être expressément révoqués avant la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert incluse en cas de nouveau report de la date de fixation du prix du Placement Global et du prix de l'Offre à Prix Ouvert et/ou de nouvelle modification des modalités de l'Offre).

L'avis et le communiqué susvisés indiqueront le nouveau calendrier, avec la nouvelle date de clôture de l'Offre à Prix Ouvert, la nouvelle date prévue pour la fixation du prix et la nouvelle date de règlement livraison.

Clôture anticipée

Les dates de clôture du Placement Global et de l'Offre à Prix Ouvert pourront être avancées (sans toutefois que la durée de l'Offre à Prix Ouvert ne puisse être inférieure à 2 jours de bourse) sous réserve de la publication d'un avis par Euronext Paris et de la publication par la Société d'un communiqué de presse annonçant cette modification dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale, au plus tard la veille de la nouvelle date de clôture ou de la date de clôture initialement prévue, selon le cas.

Modification des autres modalités de l'Offre

En cas de modification des autres modalités initialement arrêtées pour l'Offre non prévue par le présent document, une note complémentaire sera soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers. Les ordres remis dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des marchés financiers n'apposait pas son visa sur cette note complémentaire.

5.3.3. *Éléments d'appréciation du prix*

Il est à noter que toutes les données comptables et financières utilisées dans le cadre des travaux d'évaluation dont les conclusions sont présentées ci-après sont issues des estimations réalisées par EuroLand Finance, LEGUIDE.COM n'ayant pas remis de business plan. Euroland Finance a pris en compte dans le cadre de ses travaux d'évaluation une croissance très significative du chiffre d'affaires pour les exercices 2006, 2007 et 2008, croissance qui lui paraît raisonnable.

La fourchette de prix indicative fait ressortir une capitalisation de la Société après augmentation de capital et avant exercice de la clause d'extension de 29,9 millions d'euros sur la base du prix médian retenu dans le cadre du Placement Global (10,90 euros par action). Il est rappelé que le produit perçu par la Société sur l'augmentation de capital est basé sur un prix par action correspondant à la moyenne pondérée des prix médians des fourchettes indicatives de prix dans le Placement Global d'une part et dans l'Offre Publique d'autre part, en considérant que l'offre à Prix Ouvert représente 30 % de l'Offre et le Placement 70 % de l'Offre (10,60 euros par action).

Pour aboutir à la fourchette indicative de prix proposée, les critères d'évaluation suivants ont été retenus par Euroland Finance, en sa qualité de Prestataire de Services d'Investissement.

1/ **Valorisation par les DCF :**

....

Les hypothèses de calcul du taux d'actualisation sont indiquées dans le tableau ci-dessous.

Taux sans risque (OAT 10 ans)	4,03%
Prime de risque (source : JCF Group-La Vie Financière)	4,50%
Prime de risque ajustée	6,50%
Bêta sans dette	2,04
Bêta endetté	2,04
Coût des capitaux propres	17,28%
Coût de la dette après impôt	1,50%
Coût moyen pondéré du capital	17,28%
Taux de croissance à l'infini	3,00%

Source : Euroland Finance (PSI)

Le taux d'actualisation de 17,28% s'inscrit dans la fourchette haute des taux retenus lors des dernières IPO sur Alternext. Il a en effet intégré un bêta de 2,04, particulièrement conservateur au regard des niveaux de croissance et de rentabilité déjà observés sur la société. Il est considéré cependant que les incertitudes caractérisant plusieurs facteurs clés du marché (prix du clic, CA par visiteur unique, entrée de nouveaux concurrents...) justifient une attitude prudente.

Il a été retenu un taux de croissance à l'infini de 3,0 % correspondant aux normes en vigueur dans la profession concernant les valorisations des valeurs de croissance.

La prime de risque de 4,5 % est une donnée objective issue du consensus JCF Group–La Vie Financière. Afin de prendre en compte le risque plus spécifique de l'univers des valeurs moyennes, il a été choisi de l'ajuster à un niveau plus conforme aux usages sur ce segment de marché. Il a donc été retenu une majoration de la prime de risque de 2 points.

La répartition des capitaux employés est de 100,0 % d'equity et de 0,0 % de dettes financières nettes. La matrice ci-dessous met en évidence la sensibilité de la valorisation post-money au taux de croissance à l'infini et coût moyen pondéré du capital.

		Taux de croissance à l'infini				
		2,00%	2,50%	3,00%	3,50%	4,00%
CMPC	16,3%	18,5	17,7	19,1	19,4	19,8
	16,8%	17,8	18,0	18,3	18,6	18,9
	17,3%	17,1	17,3	17,5	17,8	18,1
	18,2%	16,4	16,6	16,8	17,1	17,3
	18,7%	15,8	16,0	16,2	16,4	16,6

Source : Euroland Finance (PSI)

La valorisation d'équilibre post-money du groupe LeGuide.com SA par la méthode des DCF ressort à 51,5 M€ soit 17,54 € par action.

2/ Valorisation par les comparables

Pour valoriser LeGuide.com SA, il a été retenu sept sociétés positionnées dans des domaines d'activités relatifs à l'univers Internet. Il a été considéré en effet qu'il existe à ce jour un peer group « valeurs Internet » qui ne prend pas en compte les spécificités métiers de chacune des sociétés. LeGuide.com SA de par sa structure de coûts, essentiellement fixes, et son positionnement B to B to C relève plus particulièrement des valeurs médias où la valorisation du trafic et non plus celle de la seule rentabilité opérationnelle pourra à terme se révéler des plus pertinentes.

Aufeminin.com : Aufeminin.com est le premier site Internet européen dédié aux femmes. Cotée sur l'Eurolist C (capitalisation de 205 M€), cette société intervenant sur le secteur Internet paraît être un comparable pertinent du fait de la similitude de son business model avec celui de LeGuide.com de par sa structure de coûts fixes. Bien qu'ils n'aient pas le même mode de facturation – Aufeminin.com est rémunéré au CPM, alors que LeGuide.com est payé au CPC - les deux groupes bénéficient directement de l'évolution du trafic sur leurs sites.

Hi-Média : Créé en 1996 et spécialisé sur les médias interactifs depuis 1998, Hi-Media est la première régie publicitaire française sur Internet. Le groupe, coté sur l'Eurolist B (capitalisation de 257,2 M€), intervient sur le secteur des web-services. Hi-Media réalise 38 % de son CA 2005 proforma dans la vente d'espaces publicitaires, offre des prestations de paiements électroniques (46 % proforma) et est présent sur le sous-secteur du marketing direct et du conseil (4 % proforma). Si Hi-Media réalise un CA proforma 2005 presque 14 fois plus important, le groupe présente une marge nette bien inférieure à celle de LeGuide.com (4,8 % vs 14,5 %).

Adverline : Créée en 1999 et récemment introduit sur Alternext, Adverline est une régie publicitaire on-line présente également sur le marché du micropaiement. Le groupe s'est plus récemment positionné sur l'e-mailing et l'édition de contenu. L'offre d'Adverline répond à la fois au besoin de notoriété des annonceurs (bannières, rich media...) et à celui de développer leurs ventes (liens sponsorisés, apport de trafic qualifié...). Adverline et LeGuide.com ont des tailles proches en termes de CA (4,3 M€ vs 3,9 M€).

Business Interactif : Coté sur l'Eurolist C (capitalisation de 75 M€), Business Interactif est une société de services informatiques spécialisée dans le conseil et le développement de nouvelles technologies et de solutions Internet. Présent sur les marchés de l'e-mailing et du référencement, le groupe propose aussi un service de tracking, de mesure de la performance ainsi que de référencement, segment sur lequel LeGuide.com est également positionné.

Come & Stay : Coté sur Alternext (capitalisation de 47,73 M€), Come and Stay est spécialisé dans les prestations de marketing direct sur Internet basées sur l'envoi de courriers électroniques (conseil en conception de campagnes, exploitation de bases de données de prospects, élaboration et rédaction de messages, location de fichiers d'adresses électroniques...).

1000mercis : Coté sur Alternext (capitalisation de 66,3 M€), 1000Mercis est spécialisé dans les prestations de marketing et de publicité interactifs. Le marketing interactif (53 % du CA 2004-2005) va de la création du site Internet à l'élaboration d'études de segmentation et à la réalisation de programmes de fidélisation des clients. La publicité interactive (47% du CA) consiste en la commercialisation des bases de données auprès des annonceurs. Du fait de ses 2 activités, 1000mercis a une marge brute très élevée (83 % en 04/05 sur le CA total et 65 % sur l'activité publicité interactive). La récurrence de ses revenus et la structure de coûts de 1000Mercis font de cette société un comparable pertinent.

Maximiles : Coté sur Alternext (capitalisation de 46,9 M€), Maximiles est spécialisé dans la conception et la commercialisation de programmes personnalisés ou multi-enseignes de fidélisation sur Internet (mise en oeuvre du systèmes d'information, réalisation de supports de communication, gestion de centres d'appels, gestion et hébergement de bases de données, traitement de commandes, prestations de location ou de commercialisation de la base de données des membres des programmes...).

	Chiffre d'affaires		Marge opérationnelle		Marge nette	
	2006e	2007e	2006e	2007e	2006e	2007e
Aufeminin.com	13 000	18 400	58,5%	62,5%	40,5%	43,4%
Hi média	73 200	98 800	11,3%	15,5%	6,6%	11,6%
Adverline	8 600	12 900	15,6%	17,2%	10,8%	12,4%
Business Interactif	27 800	38 400	15,7%	18,1%	12,2%	12,2%
Come and Stay	8 300	12 500	20,5%	20,0%	13,3%	14,4%
1000 Merci	7 100	9 600	43,7%	44,8%	28,2%	32,3%
Maximiles	8 900	11 100	20,2%	22,5%	14,5%	15,9%
Moyenne	20 986	28 814	26,5%	28,7%	18,0%	20,3%
Médiane	8 900	12 900	20,2%	20,0%	13,3%	14,4%

La valorisation est calculée sur la base d'une moyenne équipondérée des ratios de VE/EBIT et de PER 2005, 2006, 2007. Il a été volontairement exclu les ratios de VE/CA en raison 1/ de différence de rentabilité trop marquée au sein de l'échantillon 2/ d'un niveau moyen de marge brute non pertinent.

cours au 12 juin 2006	VE/REX			PER		
	2005	2006e	2007e	2005	2006e	2007e
Aufeminin.com	37,7	20,4	13,5	57,0	30,3	20,0
Hi média	ns	20,2	11,0	ns	34,2	14,5
Adverline	52,5	16,6	10,0	ns	29,6	17,2
Business Interactif	52,6	17,0	10,7	71,0	19,7	14,2
Come and Stay	34,1	22,1	15,0	62,6	39,8	24,3
1000 Merci	39,1	20,1	14,5	41,4	26,6	17,2
Maximiles	31,0	17,2	12,4	57,3	29,5	21,7
Moyenne comparables	41,2	19,1	12,4	57,9	30,0	18,4
capitalisation induite post money en M€	42,3 millions d'euros					
Prix par action induit	14,41 € par action					

Source : Factset JCF, Euroland Finance (PSI).

La valorisation d'équilibre post-money du groupe LeGuide.com SA par la méthode des comparables ressort à 42,3 M€ soit 14,41 € par action.

3°/ Valorisation par les multiples de transactions

La multiplication des opérations de fusions & acquisitions dans le domaine des guides d'achat en ligne sur les dernières années a amené à réaliser une valorisation de LeGuide.com SA par les multiples de transactions. Le résultat obtenu doit être analysé comme une valeur plancher; l'envolée récente des valorisations affichées sur les marchés financiers pour les sociétés de l'univers Internet rend pour partie obsolètes les données observées sur les années 2004 et 2005.

Il a été sélectionné les opérations suivantes :

Date	Cible	Acquéreur	Devise	VE		CA		EBITDA		VE/CA		VE/EBITDA	
				n-1	n	n-1	n	n-1	n	n-1	n	n-1	n
16/03/2006	uSwitch	EW Scripps	£	210	24,5			7,5		8,6		28,0	
01/12/2005	PriceGrabber	GUS plc	€	409	60			25		6,8		16,4	
06/06/2005	Shopzilla	Scripps	US\$	562	67	154		10,6	41	8,4	3,6	53,0	13,7
03/06/2005	Shopping.com	eBay	US\$	476	99	130		22	25	4,8	3,7	21,6	19,0
08/04/2005	Ciao	Greenfield	US\$	154	22,5			8,6		6,8		17,9	
06/08/2004	PriceRunner	ValueClick	US\$	29	4,9			1,125		5,9		25,8	
01/04/2004	Kelkoo	Yahoo!	€	475	80	140				5,9	3,4		
Moyenne transactions										6,8	3,6	27,1	16,4

Capitalisation induite post-money (M€) 34,4

La valorisation d'équilibre post-money du groupe LeGuide.com SA par la méthode des multiples de transactions ressort à 34,4 M€ soit 11,72 € par action.

3/ Conclusion

Il a été déterminé une fair value de 42,7 M€ post-money sur la base d'une moyenne équipondérée entre nos modèles DCF, comparables, et multiples de transactions soit 14,56 € par action LeGuide.com SA.

Capitalisation d'équilibre en K€	42 723
dont DCF	51 473
dont comparables	42 290
dont multiples de transactions	34 407
Fairvalue par action en €	14,56
Décote	28,5%
Capitalisation au cours médian en K€	31 982
Prix médian par action en €	10,90 €

Dans le cadre de l'offre à prix ouvert, il a été retenu en milieu de fourchette un prix par action 10,90 € soit une décote d'IPO de 28,5 %.

Le tableau ci-dessous indique les ratios implicites en bas, milieu et haut de fourchette.

	VE/CA 06	VE/CA 07	VE/REX 06	VE/REX 07	PER 06	PER 07
Leguide.com à 10,20 € par action	3,47	1,88	13,1	7,7	24,2	14,0
Leguide.com à 10,90 € par action	3,77	2,04	14,2	8,3	25,8	15,0
Leguide.com à 11,60 € par action	4,07	2,21	15,3	9	27,5	15,9
moyenne comparable	5,17	3,72	19,1	12,4	30,0	18,4

Il est précisé qu'Euroland Finance n'a pas retenu les approches de valorisation correspondant à l'actualisation des dividendes et à l'actif net, ces méthodes n'ayant pas été jugées pertinentes, car non représentatives du potentiel du Groupe, ces approches étant basées sur des données historiques.

Aucun dividende n'a été versé par LEGUIDE.COM au cours des derniers exercices (Cf paragraphe 20.3 du prospectus).

L'approche par l'actif net est elle plus particulièrement adaptée pour des sociétés disposant d'un patrimoine significatif, comme par exemple dans le secteur immobilier.

Sur la base de l'actif net au 31 décembre 2005 – données consolidées, la valorisation par action de LEGUIDE.COM ressort à 1,13 €, valorisation ne prenant pas en compte le savoir faire et le capital humain qui constituent l'ensemble du potentiel à venir du Groupe.

La fourchette indicative a été déterminée conformément aux pratiques de marché, après un processus au cours duquel a été prise en compte une série de facteurs et, en particulier, l'analyse financière indépendante réalisée sur la Société et sa perception par les investisseurs ainsi que la connaissance par Euroland Finance du secteur et de l'état actuel des marchés financiers. La fourchette indicative de prix a été définitivement fixée par la Société et ses actionnaires, à partir de la synthèse des informations qui leur ont été fournies à la suite de ce processus.

5.3.4. Disparité entre prix d'offre et titres pouvant être souscrits par des membres des organes d'administration et de direction dans le cadre de plans de stock options, BSPCE, BSA

Cf paragraphe 17.2.2 de la première partie du prospectus visé en date du 6 juin 2006 sous le numéro 06-180.

Il est précisé que des options de souscription d'actions ont été attribuées dernièrement, options exerçables à un prix de 6,237 € par action, soit une décote de 42,8 % par rapport au prix median retenu dans le cadre du Placement Global. Par rapport au prix médian retenu dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert, cette décote ressort à 37,0 %.

5.4. Placement et garantie

5.4.3. Garantie

L'émission des actions nouvelles ne fait pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L 225-145 du Code de commerce. En conséquence, les négociations sur les actions nouvelles interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, soit dès que celui-ci dispose effectivement des fonds (c'est-à-dire à la date de règlement / livraison). Si les trois-quarts (75 %) de l'augmentation de capital, soit la création de 268 350 actions nouvelles, n'étaient pas réalisés, l'opération serait annulée et les ordres seraient caducs.

6. ADMISSION A LA NEGOCIATION ET MODALITES DE NEGOCIATION

6.1. Conditions générales d'admission

Les modalités définitives de l'Offre feront l'objet d'un communiqué de presse et d'un avis diffusé par Euronext Paris.

En cas de modification des modalités initialement arrêtées pour le Placement non prévue par le présent prospectus, un complément au prospectus sera soumis au visa de l'Autorité des Marchés Financiers. Il est précisé que les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique et du Placement Global seraient nuls si l'Autorité des Marchés Financiers n'apposait pas son visa sur ce complément.

Caractéristiques communes à l'Offre Publique et au Placement Global :

Le prix des actions acquises dans le cadre du Placement devra être versé comptant par les donneurs d'ordre à la date prévue pour la publication par Euronext Paris de l'avis de résultat du Placement, soit le 29 juin 2006. Ce même jour, un communiqué indiquera le dimensionnement final de l'Offre Publique et du Placement Global ainsi que le prix définitif des actions.

La date prévue pour le règlement aux Actionnaires Cédants du produit de la cession des actions cédées dans le cadre du Placement est le 4 juillet 2006.

L'Offre Publique est principalement destinée aux personnes physiques en France.

Il est précisé qu'aucune démarche n'a été entreprise par la Société en vue de permettre l'offre au public des actions offertes dans le cadre du Placement dans une juridiction étrangère. En particulier, les actions n'ont pas été enregistrées aux Etats-Unis d'Amérique en vertu du Securities Act de 1933. En conséquence, le prospectus ne pourra être utilisé à l'appui d'une quelconque offre ou cession d'actions aux Etats-Unis d'Amérique.

Le Placement Global comportera un placement public en France et un placement privé international en dehors de France.

Aucune distinction entre les demandes d'acquisition d'actions ne sera faite en fonction de l'établissement financier via lequel ces demandes auront été faites.

Caractéristiques principales de l'Offre Publique :

L'Offre Publique a débuté le 12 juin 2006 et prendra fin le 28 juin 2006 à 17 heures.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 30 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, après éventuel exercice de la Clause d'Extension. Ainsi, le nombre minimum d'actions offertes dans le cadre de l'Offre Publique est de 214 680, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension.

La date de clôture de l'Offre Publique pourra être avancée ou prorogée sous réserve de la publication d'un avis par Euronext Paris et de la publication par la Société d'un communiqué de presse annonçant cette modification, au plus tard la veille de la nouvelle date de clôture ou de la date de clôture initialement prévue, selon le cas. En cas de prorogation de la date de clôture, ce nouvel élément sera porté à la connaissance du public dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et repris dans un avis publié par Euronext Paris. Dans ce cas, les donneurs d'ordres dans le cadre de l'Offre Publique pourront, s'ils le souhaitent, révoquer avant la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique les ordres émis avant la publication de ce communiqué auprès des établissements qui auront reçu ces ordres. De nouveaux ordres irrévocables pourront être émis jusqu'à la nouvelle date de clôture de l'Offre Publique.

Les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres en réponse à l'Offre Publique. Les ordres seront exprimés en nombre d'actions demandées. Ils devront être exprimés sans limitation de prix et seront réputés stipulés au Prix de l'Offre Publique.

Il est précisé qu'un ordre ne peut être dissocié entre plusieurs intermédiaires financiers et devra donc être confié à un seul intermédiaire ; s'agissant d'un compte comportant plusieurs titulaires, il ne peut être émis au maximum que le nombre d'ordres égal au nombre de titulaires de ce compte.

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique pourront être servis avec réduction, suivant les modalités indiquées ci-après.

Les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être passés par écrit auprès de tous établissements de crédit ou entreprises d'investissement habilités à la réception et à la transmission d'ordres pour le compte d'investisseurs. Les personnes ne disposant pas en France d'un compte permettant l'acquisition d'actions de la Société dans le cadre de l'Offre Publique devront à cette fin ouvrir un tel compte chez un prestataire de services d'investissement habilité lors de l'émission de leurs ordres.

Les ordres reçus pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique seront irrévocables même en cas de réduction, sous réserve des dispositions applicables en cas de fixation d'une nouvelle fourchette indicative de prix ou en cas de fixation du Prix du Placement Global en dehors de la fourchette indicative de prix.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique devront être reçus par des prestataires de services d'investissement habilités pendant la période d'ouverture de l'Offre Publique, soit au plus tard le 28 juin 2006 à 17 heures.

Les prestataires de services d'investissement habilités en assureront, conformément aux modalités prévues dans l'avis d'ouverture de l'Offre Publique publié par Euronext Paris, la transmission à Euronext Paris aux fins de centralisation.

Le résultat de l'Offre Publique fera l'objet d'un avis publié par Euronext Paris et d'un communiqué de presse en date du 29 juin 2006 qui préciseront les réductions éventuellement appliquées aux ordres émis, information permettant aux souscripteurs de la partie Offre Publique de connaître le montant correspondant aux titres qui leur ont été alloués. La fraction des ordres inférieure ou égale à 200 actions et la fraction des ordres supérieure à 200 actions pourront chacune faire l'objet d'une réduction proportionnelle, étant précisé que la fraction inférieure des ordres bénéficiera d'un taux de service préférentiel par rapport à la fraction supérieure.

Au cas où l'application des taux de réduction éventuels n'aboutirait pas à l'attribution d'un nombre entier d'actions, ce nombre serait arrondi au nombre entier inférieur.

Caractéristiques principales du Placement Global :

Le Placement Global a débuté le 12 juin 2006 et prendra fin le 29 juin 2006 à 12 heures.

Si la demande exprimée dans le cadre de l'Offre Publique le permet, le nombre définitif d'actions allouées en réponse aux ordres émis dans le cadre de l'Offre Publique sera au moins égal à 30 % du nombre total d'actions offertes dans le cadre du Placement, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension. Ainsi, le nombre maximum d'actions théoriquement allouées au Placement Global est de 500 918, avant éventuel exercice de la Clause d'Extension.

Le Placement Global pourra être clos par anticipation sans préavis.

En cas de prorogation de la date de clôture du Placement Global, ce nouvel élément sera porté à la connaissance du public dans au moins deux journaux financiers de diffusion nationale et repris dans un avis publié par Euronext Paris.

Les entités autres que les personnes physiques sont habilitées à émettre des ordres dans le cadre du Placement Global.

Les ordres seront exprimés en nombre d'actions ou en montant demandés. Ils pourront comprendre des conditions relatives au prix. Ils pourront faire l'objet d'une réduction totale ou partielle.

Pour être pris en compte, les ordres émis dans le cadre du Placement Global devront être reçus par Banque d'Orsay au plus tard le 29 juin 2006 à 12 heures.

Le résultat du Placement Global fera l'objet d'un avis publié par Euronext Paris et d'un communiqué de presse en date du 29 juin 2006. Banque d'Orsay indiquera aux souscripteurs de la partie Placement Global le montant correspondant aux titres qui leur ont été alloués.

8. DEPENSES LIEES A L'EMISSION

Sur la base d'un prix correspondant à la moyenne pondérée des prix médians des fourchettes indicatives de prix dans le Placement Global d'une part et dans l'Offre Publique d'autre part, en considérant que l'offre à Prix Ouvert représente 30 % de l'Offre et le Placement 70 % de l'Offre, le produit brut de la cession des actions existantes et de l'augmentation de capital est estimé à environ 7,6 millions d'euros en considérant que le nombre d'actions offertes est de 715 598, avant exercice de la clause d'extension.

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers est estimée à 455 000 euros et le montant des frais juridiques et administratifs est estimé à 85 000 euros. Les frais juridiques et administratifs seront pris en charge par la Société. La rémunération globale des intermédiaires financiers sera répartie entre les Actionnaires Cédants et la Société.

Sur la base d'un prix correspondant à la moyenne pondérée des prix médians des fourchettes indicatives de prix dans le Placement Global d'une part et dans l'Offre Publique d'autre part, en considérant que l'offre à Prix Ouvert représente 30 % de l'Offre et le Placement 70 % de l'Offre, le produit brut de la cession des actions existantes et de l'augmentation de capital est estimé à environ 8,7 millions d'euros en considérant que le nombre d'actions offertes est de 822 937, après exercice de la clause d'extension.

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers est estimée à 525 000 euros et le montant des frais juridiques et administratifs est estimé à 85 000 euros. Les frais juridiques et administratifs seront pris en charge par la Société. La rémunération globale des intermédiaires financiers sera répartie entre les Actionnaires Cédants et la Société.

Sur la base d'un prix correspondant à la moyenne pondérée des prix médians des fourchettes indicatives de prix dans le Placement Global d'une part et dans l'Offre Publique d'autre part, en considérant que l'offre à Prix Ouvert représente 30 % de l'Offre et le Placement 70 % de l'Offre, le produit brut de l'augmentation de capital, en cas de souscription insuffisante, pourrait être réduit à 75 %, et atteindre ainsi environ 2,8 millions d'euros en considérant que le nombre d'actions offertes est de 268 350.

Sur les mêmes bases, la rémunération globale des intermédiaires financiers est estimée à 170 000 euros et le montant des frais juridiques et administratifs est estimé 85 000 euros. Les frais juridiques et administratifs seront pris en charge par la Société. La rémunération globale des intermédiaires financiers sera payée dans ce cas par la Société.

9. DILUTION RESULTANT DE L'EMISSION

9.1. Pourcentage de dilution résultant de l'offre

En cas d'émission réalisée à 100 %, soit 357 800 actions nouvelles, et en considérant que l'émission est réalisée à un prix correspondant à la moyenne pondérée des prix médians des fourchettes indicatives de prix dans le Placement Global d'une part et dans l'Offre Publique d'autre part, en considérant que l'offre à Prix Ouvert représente 30 % de l'Offre et le Placement 70 % de l'Offre), le produit brut de l'émission s'élèverait à 3 792 680 euros, soit une augmentation de capital de 178 900 euros et une prime d'émission de 3 613 780 euros.

En cas d'exercice en totalité de la Clause d'extension, et sur la base des mêmes prix d'émission, le produit brut de l'émission de 411 470 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre s'élèverait à 4 361 582 euros soit une augmentation de capital de 205 735 euros et une prime d'émission de 4 155 847 euros.

En cas de réduction de l'Offre à 75 % de l'offre initiale, et sur la base du même prix d'émission, le produit brut de l'émission de 268 350 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'Offre s'élèverait à 2 844 510 euros, soit une augmentation de capital de 134 175 euros et une prime d'émission de 2 710 335 euros.

9.2. Incidence sur la situation de l'actionnaire ne participant pas à l'offre

- **En supposant que le nombre d'actions nouvelles émises soit de 357 800 actions, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :**

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société évoluer de la manière suivante :

Opérations sur capital	Nombre d'actions	%age après dilution	Capitaux propres par action
Avant Opération	2 385 320	1,00%	1,13 €
<i>Si prise en compte des stock options *</i>	<i>2 576 246</i>	<i>0,93%</i>	<i>1,51 €</i>
<i>Actions issues de l'augmentation de capital</i>	<i>357 800</i>		
Après Augmentation de capital	2 743 120	0,87%	2,28 €
<i>Si prise en compte des stock options *</i>	<i>2 934 046</i>	<i>0,81%</i>	<i>2,54 €</i>

* A la date du présent prospectus, il existe 190 926 actions susceptibles d'être créées par exercice de BSPCE.

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant

La répartition des actions composant le capital social de la Société, sur la base du nombre d'actions existantes et de leur répartition à la date de la présente note complémentaire, et en supposant que le nombre d'actions nouvelles émises est de 357 800 et que le nombre d'actions cédées est de 357 798, serait modifiée comme indiquée au paragraphe 9.2 de la deuxième partie du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 6 juin 2006 sous le numéro 06-180.

- En supposant que le nombre d'actions nouvelles émises soit de 411 470 actions, après exercice de la totalité de la Clause d'extension, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société évoluer de la manière suivante :

Opérations sur capital	Nombre d'actions	%age après dilution	Capitaux propres par action
Avant Opération	2 385 320	1,00%	1,13 €
<i>Si prise en compte des stock options *</i>	<i>2 576 246</i>	<i>0,93%</i>	<i>1,51 €</i>
<i>Actions issues de l'augmentation de capital</i>	<i>411 470</i>		
Après Augmentation de capital	2 796 790	0,85%	2,43 €
<i>Si prise en compte des stock options *</i>	<i>2 987 716</i>	<i>0,80%</i>	<i>2,67 €</i>

* A la date du présent prospectus, il existe 190 926 actions susceptibles d'être créées par exercice de BSPCE.

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant

La répartition des actions composant le capital social de la Société, sur la base du nombre d'actions existantes et de leur répartition à la date de la présente note complémentaire, et en supposant que le nombre d'actions nouvelles émises est de 411 470 et que le nombre d'actions cédées est de 411 467, serait modifiée comme indiquée au paragraphe 9.2 de la deuxième partie du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 6 juin 2006 sous le numéro 06-180.

- En supposant que le nombre d'actions nouvelles émises soit de 268 350 actions, après réduction de l'offre à 75 % de la partie augmentation de capital, aucune cession n'étant alors réalisée, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait la suivante :

Incidence sur la participation dans le capital d'un actionnaire

Un actionnaire qui détiendrait 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et qui déciderait de ne pas souscrire à l'émission des actions nouvelles verrait sa participation dans le capital de la Société évoluer de la manière suivante :

Opérations sur capital	Nombre d'actions	%age après dilution	Capitaux propres par action
Avant Opération	2 385 320	1,00%	1,13 €
<i>Si prise en compte des stock options *</i>	<i>2 576 246</i>	<i>0,93%</i>	<i>1,51 €</i>
<i>Actions issues de l'augmentation de capital</i>	<i>268 350</i>		
Après Augmentation de capital	2 653 670	0,90%	2,02 €
<i>Si prise en compte des stock options *</i>	<i>2 844 596</i>	<i>0,84%</i>	<i>1,88 €</i>

* A la date du présent prospectus, il existe 190 926 actions susceptibles d'être créées par exercice de BSPCE.

Incidence sur la composition du capital social et du nombre de droits de vote correspondant

La répartition des actions composant le capital social de la Société, sur la base du nombre d'actions existantes et de leur répartition à la date de la présente note complémentaire, et en supposant que le nombre d'actions nouvelles émises est de 268 350 après réduction de l'offre à 75 % de la partie augmentation de capital, aucune cession n'étant alors réalisée, l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire serait modifiée comme indiquée au paragraphe 9.2 de la deuxième partie du prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers en date du 6 juin 2006 sous le numéro 06-180.